

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 25 mars , à 20heures, le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Pascal GALLEGO

Date de convocation du Conseil communautaire : 17 mars 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Michel PICONTO
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA,
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU, Anne SAVIN de LARCLAUSE, Pierre CABANY
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Jean-Marie GAY, Claude BERNIARD
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Michel LANCADE, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Christian VELLA, Josette JEGOU, Annick MORA
 - SOUSSANS : Pascal GALLEGO, Ludovic LALANDE, Pierre-Yves CHARRON
- Absents, excusés : Fabien CAILLER, Christine NADALIE

Concerne : 10-14 Compte de Gestion 2009 - Approbation

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le comptable accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- Après s'être assuré que le comptable a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

- ❖ - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, en précisant qu'il n'y a pas eu de journée complémentaire,
- ❖ - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- ❖ - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire est invité à examiner le Compte de Gestion 2009, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés à la présente délibération.

Il est par ailleurs rappelé, à la demande du contrôle de légalité, que par délibération 07-41 du 28 juin 2007, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour la dissolution du SMITOM et a chargé Monsieur le Président à signer le protocole de dissolution portant répartition de l'actif et du passif sur la base de :

- 60 % pour la C.d.C. Médoc Estuaire
- 40 % pour la C.d.C. « Médullienne »

Cette répartition s'est effectuée, courant 2008, en même temps que le changement du logiciel informatique du comptable public.

Conformément à la procédure en vigueur, c'est manuellement sur l'exercice 2008, que s'est réalisée l'intégration des sommes provenant de la dissolution du SMITOM :

- + 11 682,81 € pour la section Investissement
- + 55 665,37 € pour la section Fonctionnement

et qu'elles ont été portées sur le document qui a été proposé, à votre approbation, le 26 mars 2009.

Le rapporteur déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le comptable public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas d'observation, ni de réserve de sa part.

Si tel est votre avis, dans ces conditions, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir approuver le Compte de Gestion 2009 de Monsieur le Trésorier.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le Compte de Gestion de l'exercice 2009.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 26 mars 2010

Le Président,

Gérard DEBBO

Acte classé**D10-14**

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	AR reçu	> Classé <

Identifiant FAST : ASCL_2_2010-04-01T14-31-05.00 (MI22752056)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100325-D10-14-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Compte de gestion 2009

Date de décision : 25/03/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Acte : [10_14.PDF](#)

Préparé	Le 01/04/10 à 14:30	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 01/04/10 à 14:31	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 01/04/10 à 17:51	
Classé	Le 02/04/10 à 13:50	Par PERIER Jean-Marc